

DOSSIER D'INSCRIPTION

2024/2025

Ecole d'équitation

Si pour toi aussi, l'équitation c'est :

- Le bien-être du cheval avant tout,
- Le cheval enseignant, Plutôt qu'un partenaire éteint,
- La connexion au lieu de la contrainte,
- La découverte de capacités que tu ne soupçonnes pas,
- Que les plus jeunes apprennent à lire et observer leurs chevaux en créant un lien unique,
- Grandir en permanence grâce à la bienveillance des chevaux.

Alors tu as fait le bon choix et tu es au bon endroit.

Centre équestre et poney club du Phoenix, 300 chemin du Rouzet 84290 Cairanne

Ecuriesduphoenix84@gmail.com

06 99 29 13 95

Pour tous les groupes il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires qui sont dédiées aux stages loisirs et techniques

 **Le nombre de place par séance étant limité, tout dossier non rendu ou non complet ne sera pas pris en compte. N'hésitez pas à prendre rendez vous pour déposer votre dossier, nous sommes ouverts toute l'année !**

Ce qu'il faudra ajouter au forfait en debut d'année de cours :

La cotisation : 65€ par personne (dégressif si plusieurs personnes inscrites d'une même famille) elle vous donne droit à des tarifs préférentiels sur les cours, les stages, les cours particuliers et les concours.

La licence fédérale : 25€ pour les mineurs, 36€ pour les majeurs (assurance, validation des galops, sortie en compétitions officielles) elle est valable partout en France.

Un certificat médical de non contrindication à la pratique de l'équitation pour les majeurs et les cavaliers souhaitant sortir en compétition.

Au niveau de l'équipement, nous vous demandons de prévoir :

- Un pantalon
- Des chaussures fermées (bottes de pluie avec un talon ou boots)
- Un casque adapté et propre à chacun (neuf pour des questions de sécurité)
- Des vêtements adaptés pour chaque saison (débardeur interdit pour monter à cheval)

Notre mission au sein des écuries du Phoenix

« J'ai un rêve faire de ma passion la plus belle de vos histoires »

Le cheval est un vecteur de sensations, de propositions et d'émotion. Notre vocation mettre en lien deux individualités diamétralement opposées.

La construction de la relation humain/cheval est la base de notre système pédagogique en adéquation avec le bien-être de chacun et en fonction de ses envies.

Le cheval comme partenaire privilégié.

Cécile Bonnemains directrice et gérante du centre équestre titulaire d'un brevet d'état d'éducateur sportif 1 degré, d'un brevet fédéral d'équitation éthologique niveau 1 et 2.

Cassie Marcelle monitrice BPJEPS mention équitation.

Nous travaillons à faire de nos élèves, les meilleurs cavaliers de demain.

Horaires de cours 2024/2025

Les formules de 2 heures sont reconduites sauf pour les babys qui restent sur 1 heure.

Les cours restent avec un maximum de 5 cavaliers pour un apprentissage ultra personnalisé.

La prise en charge des élèves se fait dès leur arrivée et se termine quand ils partent après avoir terminée le nettoyage de toutes les zones de travail (carrière, attaches, sellerie)

Cours enfants et ados			
Jour	Heure	Niveau	Places disponibles
Mercredi	9h00-11h00	Débutants première année, initiation – galop 1 semaine impaire	5
		Débutants première année, initiation – galop 1 semaine pair	5
	11h00-12h00	Cavaliers baby (3-5 ans)	5
	13h30-15h30	Débutants 2eme année (galop1) semaine impaire	1
		Débutants 2eme année (galop1) semaine paire	1
	13h30-15h30	Confirmés galop 5-7	5
	15h30-17h30	Intermédiaires Galop2-3 semaine impaire	4
		Intermédiaires Galop2-3 semaine paire	4
		Apprentis Galop 2 semaine impaire	2
		Apprentis Galop 2 semaine paire	2
	17h30-19h30	Cours compétition A partir du galop 2	5
	Vendredi	17h30-19h30	Cours compet A partir du galop 4
Samedi	9h00-12h00	Apprentis B Galop 1-2 semaine impaire	3
		Apprentis B Galop 1-2 semaine paire	3
	10h00-12h00	Equitation éthologique Savoir 2 et plus	3
	11h00-12h00	Cavaliers baby (3-5ans)	5
	13h30-15h30	Apprentis A Galop1-2 semaine impaire	4
		Apprentis A Galop1-2 semaine paire	4
		Débutants première année Initiation-galop1 semaine impaire	5
		Débutants première année Initiation-galop1 semaine paire	5
	15h30-17h30	Intermédiaires Galop2-3 semaine impaire	5
		Intermédiaires Galop2-3 semaine paire	5
Confirmés Galop 5-7		5	
ADULTES			
Jeudi	17h30-19h30	Adultes intermédiaires	5
Dimanche	9h30-11h30	Galop 2-4	5

En dehors de ces horaires vous aurez la possibilité de prendre des cours particuliers.

TARIFS 2024/2025

1. Forfait de cours et licence

Séance de 2 heures	Formule loisir (1 semaine/2) 35 heures de cours sur 10 mois	Formule intense (Toutes les semaines) 70 heures de cours sur 10 mois
Baby poney 3-5 ans 1 heure de cours	Carte de 10 cours 250€ (paiement en 2 fois sous conditions) Valable 3 mois	
Enfants de 6 à 11 ans	60€/mois	91.5€/mois
Adolescents (12-17 ans)	70€/mois	99.5€/mois
Adultes (18 ans et plus)	80€/mois	112€/mois
Forfait compétition	169€/mois	
Séances de 2 heures= 5 cavaliers maxi	Formule de cours toutes les semaines sauf pendant les vacances scolaires Tarif mensuel ttc (sur 10 mois)	
Licence adulte 36€/an	Licence mineur 25€/an	

Nous proposons également des formules de demi-pensions :

- Créer un lien et une relation unique avec le même cheval toute l'année et même pendant les vacances scolaires.

Tarifs : 175€/mois avec 4 cours collectifs compris ou 1 cours particulier

2. Type de paiement

-Tous les **chèques** doivent être remis à l'inscription accompagnés de la licence et de la cotisation, libellés à l'ordre des écuries du Phoenix. Un paiement en une fois est possible par chèque.

-Pour les paiements en **espèce** il devra se faire en totalité au moment de l'inscription.

-Les **virements** bancaires sont possibles uniquement sous conditions (un chèque de caution de la totalité de la facture devra être ajouté au dossier).

TOUS LES REGLEMENTS DOIVENT SE FAIRE ENTRE LE 1 ET LE 5 DE CHAQUE MOIS.

LA FACTURE DE DEBUT D'ANNEE EST ANNUELLE ET DISPONIBLE SUR EQUIMONDO

3. La cotisation au club

La cotisation est annuelle payable en une fois en septembre et vous donne accès à des tarifs privilégiés sur l'ensemble des prestations des écuries.

Adhésion/cotisation au club	1 cavalier	2 cavaliers	3 cavaliers
Tarif	65 €	95 €	150 €
Cavaliers fidèles (minimum 2 ans d'inscriptions au Phoenix)	35 €	60 €	100 €

ATTENTION toute inscription est faite pour l'année, nous vous proposons des facilités de paiements sans frais. En cas d'arrêt de l'activité après le premier mois l'année est due.

DONC POUR RESUMER

SEPTEMBRE : forfait+cotisations

OCTOBRE : forfait+licence

NOVEMBRE : forfait

DECEMBRE : forfait

JANVIER : forfait

FEVRIER : forfait

MARS : forfait

AVRIL : forfait

MAI : forfait

JUIN : forfait

Le paiement en 12 mensualités est également possible aux mêmes conditions et sur demande.



Pour la gestion des factures, des feuilles de monte, des cours, nous utilisons un logiciel qui s'appelle EQUIMONDO, il vous permet de gérer les cours, de savoir quel cheval monte votre enfant, de n'importe où et n'importe quand. Vous y avez accès gratuitement pour vous inscrire à une activité ou annuler votre place ! c'est basic et c'est simple.

QUE FAIRE EN CAS D'ABSENCES,

QUAND ?

AU PLUS TARD **48H**

AVANT LE COURS



COMMENT ?

Je vais me désinscrire sur

EQUIMONDO



Une présentation d'un justificatif

Médical donne droit aux récupérations

AU DERNIER MOMENT

(MOIS DE 24H)



J'appelle les écuries



le cours n'est

récupérable que sur justificatifs

DATES DES COURS COLLECTIFS 2024/2025 – CENTRE EQUESTRE DU PHOENIX

Séances	Semaine	Dates	Séances	Semaine	Dates
1	36 (pair)	2 au 7 septembre rentrée des écuries	21	10	3 au 8 mars
2	37(impair)	9 au 14 septembre	22	11	10 au 15 mars
3	38	16 au 21 septembre	23	12	17 au 22 mars
4	39	23 au 26 septembre	24	13	24 au 29 mars
5	40	30 sept au 5 octobre	25	14	31 mars au 5 avril
6	41	7 au 12 octobre	7 au 18 avril stages de printemps		
7	42	14 au 19 octobre	26	17	22 au 26 avril
21 oct au 1 novembre stages de toussaints			27	18	28 avr au 2 mai
8	45	4 au 9 novembre	28	19	5 au 10 mai
9	46	11 au 16 novembre	29	20	12 au 17 mai
10	47	18 au 23 novembre	30	21	19 au 24 mai
11	48	25 au 30 novembre	31	22	26 au 31 mai
12	49	2 au 7 décembre	32	23	2 au 7 juin
13	50	9 au 14 décembre	33	24	9 au 14 juin
14	51	16 au 21 décembre	34	25	16 au 21 juin
23 dec au 3 janvier stages de Noel			35	26	23 au 28 juin
15	2	6 au 11 janvier	28 JUIN 19H00 FETE DU CLUB (Remplace les cours de la journée)		
16	3	13 au 18 janvier			
17	4	20 au 25 janvier			
18	5	27 janv au 1 fevrier	DU 30 JUIN AU 22 AOUT STAGES ESTIVALS SEJOURS AU CLUB DU 7 AU 11 JUILLET DU 4 AU 8 AOUT		
19	6	3 au 8 fevrier			
10 au 21 février stages des vacances d'hiver					
20	9	24 fev au 1 mars			

Pour nous contacter :

Par email Ecuriesduphoenix84@gmail.com

Par téléphone : 06 99 29 13 95 (uniquement aux heures de bureau)

Le club est ouvert tous les jours de 9h00 à 18h00 sauf les dimanches et lundis ainsi qu'à Noël et jour de l'an .

Rejoins-nous également sur Facebook et Instagram pour avoir les actualités et les nouveautés cecile bonnemains / ecuries du phoenix cairanne

Groupe privé Facebook progresser avec passion.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE / REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : Organisation

Toutes les activités de l'établissement du Phoenix situé au 300 chemin du ROUZET 84290 Cairanne, ainsi que toutes les installations dont il dispose, sont sous l'autorité du dirigeant BONNEMAINS CECILE.

Le centre équestre dispose d'un parking certes petit, IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE SE GARER DANS LES VIGNES OU LES OLIVIERS AU DESSUS. IL EST INTERDIT DE SE GARER DEVANT LE PORTAIL POUR DES RAISONS DE SECURITE ? EN CAS D'ACCIDENT NOUS DEVONS GARANTIR L'ACCES POUR LES POMPIERS

ARTICLE 2 : Licence

Pour pratiquer l'équitation au Phoenix, la licence fédérale est obligatoire. Lors de l'inscription, l'utilisateur a l'obligation de prendre cette licence, elle lui permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer des examens et de les valider et de participer à une dynamique sportive.

La licence n'est pas remboursable, les conditions sont détaillées sur le site ffe.com

ARTICLE 3 : Cotisation

La cotisation est obligatoire, elle donne accès aux installations et permet de bénéficier des prestations de club. L'inscription est individuelle et nominative et non remboursable. Elle doit être réglée en une seule fois dès les inscriptions ; l'annualisation de la licence et des cotisations est impossible.

ARTICLE 4 : Forfaits et autres prestations

Inscriptions : l'inscription est souscrite pour une durée d'une année complète.

Le forfait annuel comprend 35 séances de 2h00 dont 8 séances de théorie (qui se font exclusivement les jours de mauvais temps). Je rappelle que ces séances sont des cours à part entière, engageant un enseignant et du matériel afin d'apporter le plus de valeur dans les apports pédagogiques, il ne s'agit pas d'une option et bien évidemment ne sont pas gratuits.

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, elles sont réservées aux stages.

Les séances sont à jour et à heures fixes. Le règlement s'effectue en une fois, différentes possibilités d'encaissement sont proposées.

EQUIMONDO : accessible à tous et à tous moments pour désinscription ou inscription. L'attribution des chevaux ne passent que par le logiciel, il est donc obligatoire de le télécharger pour avoir toutes les infos utiles en temps et en heure. Bien évidemment son accès est gratuit pour les cavaliers des écuries

Absences : toute absence doit être signalée 24 heures avant la reprise via votre espace EQUIMONDO. L'utilisateur malade (certificat médical obligatoire), aura la possibilité de récupérer sa séance sur les heures déjà en place en fonction des places vacantes.

Les absences non justifiées seront automatiquement décomptées.

Animations, compétitions : les inscriptions aux animations et compétitions sont fermes. Elles doivent être réglées en intégralité avant la date de la manifestation. Ces inscriptions ne donnent lieu à aucun remboursement.

Stages/séjours : les inscriptions au stage sont fermes. Elles doivent être réglées en intégralité avant d'être consommées. En cas d'annulation les sommes versées pourront être remboursées sur présentation d'un justificatif médical ou professionnel.

ARTICLE 5 : discipline.

Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou installations, les usagers doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer en particulier les consignes de sécurité fixées.

En tous lieux et toutes circonstances, les usagers sont tenus d'observer une attitude différente vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres usagers.

Aucune manifestation discourtoise envers l'établissement, ses usagers, ou son personnel n'est admise.

Tous les cavaliers sont tenus d'être à l'heure en cours, d'être assidus, et de respecter les autres cavaliers, les équidés, les parents, les enseignants, et le matériel pédagogique.

Les cavaliers pourront se voir refuser l'accès à la reprise en cas de retard.

Les visiteurs et cavalier de l'établissement doivent veiller à :

-ne pas aborder les chevaux sans les prévenir et éviter les gestes pouvant les effrayer ;

-ne rien donner à manger aux équidés sans autorisations préalables.

Toutes attitudes répréhensibles d'un cavalier et en particulier toute inobservation des conditions générales de vente ou du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions.

En cas d'accident dû à l'inobservation du règlement intérieur, la responsabilité de l'établissement pourrait être écartée.

ARTICLE 6 : Présence des accompagnants

Les accompagnants des cavaliers sont autorisés dans la limite de 2 personnes par cavaliers durant la reprise. La salle club leur est réservée. Il n'est pas autorisé de se pendre au fils de la carrière pendant et en dehors des reprises. Il est interdit d'interpeler les cavaliers ou l'enseignant pendant la reprise. Il est également interdit, pour la sécurité de tous, d'entrer dans la carrière pendant une reprise, à pied ou à cheval.

Le Phoenix reste un lieu d'apprentissage et l'équitation un sport à risque, le non-respect de ces règles vous expose aux sanctions énoncées dans l'article 8.

ARTICLE 7 : Affectation des montures

L'enseignante est seule décisionnaire des montures affectées aux cavaliers pendant les reprises. Ces décisions sont prises en fonction de l'âge, de la taille, du poids et du niveau des cavaliers.

Il est recommandé de ne pas faire supporter à un poney ou cheval un cavalier représentant plus de 15% de son poids. Dans le cas où notre cavalerie ne serait pas adaptée à votre corpulence, nous pourrions proposer d'intégrer les reprises d'équitation éthologique.

ARTICLE 8 : Sanctions

Toutes attitudes répréhensibles d'un usager et en particulier toutes inobservation du règlement expose celui qui en est responsable à des sanctions qui peuvent être de trois ordres :

1- la mise à pied prononcée par le dirigeant du Phoenix pour une durée ne pouvant excéder 1 mois, l'usager qui est mis à pied ne peut, pendant la durée de la sanction, ni monter à cheval ni évoluer dans les installations.

2 -l'exclusion temporaire, prononcée par le dirigeant du Phoenix pour une durée ne pouvant excéder une année. L'usager qui est exclu temporairement n'a plus accès aux locaux et installations de l'établissement équestre et ne peut pendant la durée de la sanction participer à aucune des activités de l'établissement équestre.

3- en cas de récidive, l'exclusion définitive sera prononcée par le dirigeant du centre équestre du Phoenix.

Tout usager faisant l'objet d'une sanction ne peut prétendre à aucun remboursement des sommes dues au Phoenix.

ARTICLE 9 : Sécurité

Le client s'engage notamment à respecter les règles suivantes :

- Interdiction de fumer
- Utiliser le parking visiteur pour garer les véhicules à moteur. Le Phoenix ne sera en aucun cas tenu responsable en cas de détérioration des véhicules.
- Les chiens visiteurs sont interdits, compte tenu des trois chiens déjà présents sur les écuries.
- Les usagers mineurs sont sous la responsabilité de l'établissement uniquement pendant les cours ou stages.
- En dehors des heures de reprises ou stages vendus, les mineurs sont sous la responsabilité des parents ou de leur tuteur légal.

ARTICLE 10 : Respect des chevaux et des Poneys

L'ensemble des cavaliers ainsi que leurs accompagnants se doivent d'être irréprochables en termes de respect de la cavalerie.

Cela s'applique à la fois pour :

-le pansage et les soins à prodiguer aux chevaux (cette partie du travail du cavalier est indissociable de la formation de cavaliers).

-lorsque le cavalier est à poney /cheval, aucune violence, signe d'énervement ou insulte ne sera tolérés.

Si toutefois, l'une de ces règles venait à ne pas être respectée, les cavaliers s'exposeront à des sanctions prévues par l'article 9.

ARTICLE 11 : Tenue.

Les usagers de l'établissement équestre doivent, pour monter à poney ou à cheval, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages traditionnels de l'équitation. (Débardeurs, shorts, baskets sont strictement interdits).

Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme NF EN 1384.

Le prêt de casque ne se fait que dans le cadre d'accueil de groupe, pour les particuliers vous devez vous équiper dès votre inscription.

Les gants et le gilet de protection sont recommandés, ainsi que les mini-chaps lorsque le cavalier porte des boots.

ARTICLE 12 : Compétition

Un cavalier de compétition doit faire preuve de : ponctualité, patience, communication, persévérance, respect, volonté, implication.

Dans le cas où l'enseignant estime que le cavalier n'est pas assidu il aura la possibilité de l'exclure de la section compétition.

Lors des concours, stages à l'extérieur, le cavalier représente le Phoenix. Son attitude doit être irréprochable vis-à-vis des autres clubs, des chevaux ou poneys, des autres cavaliers, des bénévoles, de son enseignant, des parents.

Toute attitude non appropriée pourra donner suite à une sanction.

Les parents accompagnants ne doivent en aucune manière que se soit intervenir dans les choix où même le coaching de l'enseignant.

Tout cavalier annulant un concours pour lequel il a été engagé, devra s'acquitter des tarifs d'engagement. Les frais engagés pour les compétitions sont à régler au moment des dates d'engagement, (sur le site de la ffe via CB et la logistique du concours à l'ordre des Ecuries du Phoenix).

ARTICLE 16 : Parents séparés.

L'organisation des règlements se fait comme tous les autres, le centre équestre n'a pas la faculté de s'adapter à toutes les situations.

ARTICLE 17 : Tarifs.

Les tarifs sont applicables pour tous dès sa parution, il est affiché à l'accueil du Phoenix et sur le site internet.

Distribution automatique chaque fin d'année avec le dossier de rentrée.

ARTICLE 18 : Retard de paiement.

Les paiements doivent être impérativement effectués entre le 1 et le 5 de chaque mois.

Le centre équestre du Phoenix n'est pas un organisme bancaire et en ce sens il ne peut faire l'avance des prestations que vous avez réservées. C'est pour cette raison que les forfaits annuels devront impérativement être réglés par chèques en début d'année. (VIREMENTS UNIQUEMENT SOUS CONDITIONS).

Au bout de 3 rappels de paiement de la mensualité choisie, le Phoenix sera dans l'obligation de demander le paiement de l'intégralité de la facture annuelle.

Les séances à la cartes sont payables en une seule fois , non remboursables et non récupérables

Le retard de paiement des activités, forfaits annuels, pensions, parrainage, demi-pension, donnera lieu à des pénalités correspondant à 10% de la somme due à partir du premier retard.

ARTICLE 19 : TVA sur les prestations équestres.

Les tarifs des prestations équestres sont TTC.

ARTICLE 20 : Modalité de paiement

AUCUN ELEVE NE SERA ACCEPTE EN COURS SANS DOSSIER COMPLET ACCOMPAGNE DES REGLEMENTS.

Moyens de paiements acceptés :

- Chèques (règlement des forfaits annuels)

- Virement (SOUS CONDITIONS)

Le Phoenix propose des facilités de règlement pour le paiement de vos forfaits annuels. Ils sont soumis à conditions, c'est-à-dire que le nombre de règlement doit être spécifié sur la fiche d'inscription (maxi 12) et seulement par chèque.

Le Phoenix n'a pas la capacité de gérer toutes les contraintes financières de chacun. Le but est de faciliter les règlements afin de ne plus y revenir, et de ne pas perdre un temps précieux.

ARTICLE 21 : droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats d'activité de loisirs qui doivent être fournis à une date ou une période déterminée.

En conséquence, le client souscrivant à une prestation définie aux articles 3,4,5 des présentes conditions générales de vente ne dispose pas de droit de rétractation.

ARTICLE 22 : droit à l'image.

Le Centre Equestre et Poney club du Phoenix se réserve le droit d'utiliser pour son usage, les images (photos, vidéos) faites en son nom pendant toute la durée d'inscription, sans accord de la personne filmée ou photographiée. La signature du présent règlement vaut acceptation.

Indépendamment à cet accord, une opposition peut être formée concernant la publication d'images individuelles vous concernant vous ou votre enfant en nous adressant un courrier manuscrit.

ARTICLE 23 : Confidentialité de vos données.

Le Phoenix apporte un soin particulier à la protection de vos données et met en œuvre les moyens pour respecter ses engagements. Conformément à la Loi informatique et libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il suffit de prendre contact avec le club par email.

Le traitement de ces données à pour finalité l'inscription aux cours, stages, animations, et concours, gestion comptable, remplissage du club, ces données sont à destination du directeur et salarié du Phoenix ainsi que la FFE qui est détentrice de toutes les licences.

ARTICLE 24 : Litige/droit applicable.

Le présent contrat est régi par le droit français. Le club est à votre disposition pour régler les éventuels litiges au mieux et à l'amiable. Dans le cas contraire, vous pouvez envoyer votre réclamation par courrier recommandé avec accusé de réception à notre adresse : écuries du Phoenix 300 ch du Rouzet 84290 Cairanne. Dans le cas où le litige ne pourrait être réglé à l'amiable, le tribunal compétent est celui dont dépend le domicile du défendeur.

ARTICLE 25 : Application

En signant leur adhésion à l'établissement, les usagers reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les dispositions. Celui-ci est affiché au club et disponible en téléchargement sur le site internet.

Le Phoenix est à votre disposition ; vous pouvez vous y retrouver entre usagers. La convivialité, la bienveillance, nous tient à cœur alors n'hésitez pas à l'entretenir par des bonjours et des sourires à toutes personnes rencontrées.

Je déclare, M,Mme _____ avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente des prestations équestres, du règlement intérieur, des conditions d'assurance

de la licence et des possibilités qui lui sont données

de souscrire à des garanties complémentaires et ce en conformité à l'article 38 de la loi 84610 du 16/07/1984 puis celle du 13/07/1992.

Un exemplaire des conditions de vente est mis à ma disposition sur simple demande.

Fait à Cairanne le :

Signature

Contrat d'inscription pour l'année 2024/2025

cadre réservé aux écuries du Phoenix

- Fiche Mail Droit à l'image Certificat Médical Licence
- chèques : nb et montant.....
- Vir : Nb et montant
- Chèque de caution : n°

Nom :.....

Prénom.....

Né(e) le:..... N° de
Licence

Adresse :

.....
.....
.....
.....
.....

Téléphone :

Mail :

.....(en majuscule stp)

Nom et Prénom du responsable légal
(mineur)

Cours du (jour) :.....à.....h..... enfant
 ados adulte TAP(cours à pied) Baby

Niveau du cavalier ;.....

* les horaires peuvent varier en fonction de l'organisation de la rentrée

Personne à prévenir en cas d'urgence:.....

Nom..... Prénom

.....

Téléphone

Tel ados

Allergies.....

Conformément à l'article L.321.4 du code du sport, je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer ainsi que des conditions d'assurance offertes par la licence FFE et des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées au verso et sur www.pezantassure.fr .

◇ Je souscris les garanties individuelles offertes par la licence FFE

◇ Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'établissement.

◇ Je reconnais avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation(majeur).

◇ J'accepte d'être recensé dans le fichier informatique du club et sur le site internet EQUIMONDO et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectifications conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifié. Toutes les données transmises sont confidentielles.

◇ Je déclare accepter / refuser (rayer la mention inutile) l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

◇ Tout dossier d'inscription rendu équivaut au premier mois dû, même si le cavalier change d'avis avant son premier cours.

◇ Je m'inscris / J'inscris mon enfant pour la totalité de l'année et reconnais qu'aucun remboursement ne sera possible en cas d'arrêt de l'activité.

◇ Je m'engage à équiper mon enfant du matériel nécessaire pour sa sécurité dans les plus brefs délais

◇ Je m'engage à utiliser **équimondo** le logiciel de gestion des cours, des inscriptions

accessible h24 comment spécifié dans le règlement intérieur.

Je soussigné(e)..... agissant en qualité de..... autorise Les Ecuries du Phoenix à faire pratiquer en cas de nécessité, tous les soins nécessaires par l'hôpital le plus proche .

Fait à

Le

Signature du cavalier et du responsable légal pour les mineurs